DU HAVRE, *le* 28 *Mars* 1766.

TEMPESTE.

Le 26 & le 27 Mars, on a eſſuyé une violente tempête de la partie du Sud Oueſt au Nord Oueſt, qui a cauſé aux environs de Fecamp la perte d'un Navire Danois chargé de planches & poutrelles qu'il portait à Plymouth, & on craint d'apprendre qu'il eſt arrivé pluſieurs autres naufrages.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré au Port du Havre du 23 au 25 Mars 1766, 3 Navires, ſçavoir, l'*Amitié*, Capitaine *Georges Service*, de Glaſcouw en Écoſſe, venant de ce même endroit chargé de tabac, & de relâche en ce Port pour la manufacture de Dieppe; la *Gotton*, Capitaine *Hute Heuſon*, de Neufchâtel, venant de ce même endroit avec du charbon de terre; & la *Rencontre*, Capitaine *Louis Lainé*, du Havre, venant de la Martinique, d'où il était parti le 10 Février dernier, chargé de 84 bariques de ſucre, de 37 bariques, 7 tierçons, 131 quarts, 47 ſacs de café; 2 bariques, 4 tierçons, 5 quarts, 35 ſacs de cacao; 24 balles de coton, du ſavon, des citrons, du cacao en pâte & du ſyrop.

CHANGES.

M. 1766.	*Lundi* 31.	*M.* 1er. *A.*	*Mer.* 2.
Amſterdam.	. . . .	. . . .	55 5 8e.
Londres. .	. . . .	. . . .	31 1/8 . .
Hambourg.	. . . .	. . . .	173 3/4 . .
Madrid. .	FESTE.	FESTE.	15 4 . .
Cadix. . .	. . . .	. . . .	15 2 6 .
Livourne. .	. . . .	. . . .	96 1/4 . .
Lyon, P. .	. . . .	. . . .	. . . .

§. II.

SUITE *des queſtions inſerées dans la Gazette* N°. 26, *p.* 211, *Col.* 1ere.

Un Navire Anglais faiſant naufrage ſur les côtes de France, le fret doit-il être payé au Capitaine? Les loix d'Angleterre n'en adjugeant point en pareille circonſtance, principalement le Navire étant perdu.

Les propriétaires des marchandiſes & le Capitaine étant Anglais dans le cas de conteſtations pour le fret, ne devraient-ils pas être renvoyés devant les Juges de leur Royaume pour être réglés ſelon les coutumes de leur pays?

Un Navire Français faiſant naufrage ſur les côtes de l'Angleterre, les propriétaires des marchandiſes étant Français, peuvent-ils ſe diſpenſer d'acquitter au Capitaine le fret des marchandiſes ſauvées en proportion du voyage avancé en ſe prévalant des loix de l'Angleterre?

DES BANQUEROUTES. (a)

La néceſſité de la bonne foi dans les conventions, & la ſureté du commerce obligent le Legiſlateur à fournir aux créanciers des moyens de ſe faire payer de leurs débiteurs. Mais il eſt néceſſaire de diſtinguer le Banqueroutier frauduleux de celui qui eſt de bonne foi. On doit punir le premier de la peine qu'on décernerait contre les faux monnoyeurs, parce que falſifier un morceau de métal monnoyé qui eſt un gage des *obligations* des citoyens entr'eux, n'eſt pas un crime plus grand que de falſifier une *obligation* elle-même. Mais le Banqueroutier qui peut prouver avec évidence que l'infidélité de ſes propres débiteurs, ou leurs pertes, ou des malheurs inévitables à la prudence humaine, l'ont dépouillé de ſes biens, ne doit pas être traité avec la même rigueur. Sur quel motif barbare le jettera-t-on dans une priſon? Pourquoi le privera-t'on de la liberté, le ſeul bien qui lui reſte? Pourquoi lui fera-t-on ſubir les peines des coupables & le forcera-t-on à ſe repentir de ſa probité? Ce n'eſt pas par ſa faute qu'il a violé les loix qui preſcrivent la fidélité dans les conventions. . . . . ,

Qu'on regarde ſi l'on veut ſa dette comme inextinguible juſqu'au parfait payement, qu'on lui refuſe le droit de ſe ſouſtraire ſans le conſentement des intéreſſés, à l'obligation qu'il a contractée, & la liberté de por-

(a) *Ce morceau eſt tiré d'un livre intitulé* Traité des delits & des peines, *traduit de l'Italien.*

ter ſon induſtrie dans un autre Pays ; qu'on le contraigne d'employer ſon travail & ſes talens à ſe remettre en état de ſatisfaire ceux à qui il doit ; mais on ne pourra jamais juſtifier par aucune raiſon ſolide une loi qui le privera de ſa liberté ſans utilité pour ſes créanciers. On dira que la priſon ſera un moyen de faire revéler au Banqueroutier les friponneries qu'il a faites dans une faillite prétendue forcée. Mais cette prétendue utilité de la peine de la priſon, n'aura preſque jamais lieu, ſi l'on ſuppoſe qu'on a fait comme on le doit, un examen rigoureux de la conduite & des affaires de l'accuſé.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

De Varsovie.

Réglement ſur les Monnoies.

LA commiſſion du tréſor royal de la Couronne, a fait publier une Ordonnance en date du 24 de Février, ſuivant laquelle à commencer du 1^er^. de Septembre prochain, toutes les eſpèces monnoyées qui circulent encore, ceſſeront d'avoir cours, à l'exception des anciennes *tymphes* & les *ſchoſtakes* de caſimir. Par cette même Ordonnance la valeur des ducats eſt fixée à 16 florins de Pologne.

D'Amsterdam, *le* 20 *Mars* 1766.

Effets publics.

Actions de la Comp. Hol. des Indes Or. 584 ; — d°. de la Comp. Hol. des Indes Oc. 50 ; — d°. de la Banque d'Ang. 137 ; — d°. de la Comp. Ang. des Indes Or. 163 ¾ ; — d°. de la Comp. de la M. du S. 104 — ann. à 4 p $\frac{0}{0}$, 1760, 103 ¾ ; — conſolidées à 3 p $\frac{0}{0}$, 89 ¾.

De Lisbonne.

Impôt ſur les velours de Gênes.

On mande de cette Ville qu'on y établira inceſſam[t] un impôt additionel ſur les velours de Gênes, en conſéquence de certains réglemens que la Cour d'Angleterre ſtipule actuellement & qu'elle eſpere obtenir en faveur de ſes manufactures.

Extrait des Papiers Anglais.

Sur la révocation de l'acte du Timbre.

Tout ce qui pouvait conſtater l'abrogation de l'acte du timbre, eſt entiérement terminé, le Roi s'étant rendu le 18 Mars à la Chambre des Pairs, donna ſon conſentement royal au bill qui le révoque entiérement en Amérique, & à celui qui aſſure la dépendance des Colonies Anglaiſes de cette partie du monde à l'égard de la Couronne & du Parlement de la Grande-Bretagne. La joie publique s'eſt manifeſtée ce jour là par le ſon des cloches, & le ſoir pluſieurs maiſons ont été illuminées. La plupart des Anglais regardent cette révocation comme l'unique moyen d'appaiſer les troubles qui s'étaient élevés à ce ſujet dans les Colonies ; d'autres penſent au contraire que cette condeſcendance des Miniſtres & du Parlement pour les Colonies, ſera la ſource de plus grands malheurs pour la Métropole. Nous avons déjà publié (*a*) un écrit dans lequel un Anglais déſaprouve ouvertement la révocation de l'acte du papier timbré. En voici un nouveau ſur le même ſujet, mais préſenté d'une façon différente. Ce ne ſera pas ſans doute le dernier, & tant que ces morceaux plairont au Lecteur, nous nous ferons un devoir de les lui communiquer.

La révocation de l'acte du contrôle en Amérique, n'eſt tout au plus qu'un palliatif qui ne détruit point le mal dans ſon principe, & qui n'empêchera pas qu'il ne porte un coup mortel à l'autorité de la Métropole, & même avant peu d'années. Les Américains travaillent actuellement avec une diligence incroyable à élever chez eux toutes ſortes de manufactures. Qui oſera ſoutenir que la révocation de cet acte mettra des obſtacles au progrès de ces établiſſemens. N'eſt-il pas probable au con-

(a) *V. la Gazette* N°. 25.

traire que les Américains verront toujours avec un œil jaloux le droit que nous nous ſommes arrogés de les taxer ? Ce droit ne ſera-t-il pas un aiguillon qui les pouſſera ſans ceſſe à l'exécution de leur plan d'indépendance? Je ſuis ſûr qu'avant dix ans notre commerce avec eux retombera dans la décadence où il eſt actuellement. Après nous être ruinés pour défendre & enrichir l'Amérique, nous nous trouverons dépouillés du droit d'exiger un ſeul ſhelling de nos Colonies. Il eût été ſans contredit beaucoup plus avantageux de ne pas agiter la queſtion de droit. Mais M. P. l'a voulu & nos Miniſtres n'ont pas eu aſſez de courage pour s'y oppoſer. Ils auraient dû convoquer le Parlement au commencement d'Octobre dernier, & c'eſt le parti qu'il fallait prendre auſſitôt qu'on eut reçu les premieres nouvelles des troubles de l'Amérique. On devait alors conſulter ce conſeil général de la Nation, & d'après ſon avis, révoquer ou confirmer l'acte. Mais on a négligé les intérêts les plus chers de l'Angleterre & de l'Amérique. Cet état d'inaction a duré juſqu'à ce que la ruine univerſelle de l'État ait enfin réveillé les eſprits. Dès qu'il a fallu ſe décider, & qu'on y a été abſolument forcé, ſoit par les clameurs de nos Marchands, ſoit par la mauvaiſe conduite des Américains, que la timidité du Gouvernement a encore encouragés, on n'a fait qu'à demi & avec répugnance ce qu'on aurait dû s'empreſſer de faire il y a 4 mois avec une généreuſe & noble réſolution ; & pour comble de malheur, s'il eſt vrai que nous en ayons encore à redouter, on ne ſçaura ni où, ni comment lever en Angleterre l'argent que les Colonies ont refuſé de payer.

§. II.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Sécretaire du Roi, Audiencier, près de la Chancellerie du Parlement de Pau à vendre. S'adreſſer à Lyon à M. Morin, ancien Maréchal des logis du Roi, à l'Hôtel de Ville.

AUTRE.

Office de Conſeiller du Roi, & ſon Procureur aux Gabelles du Lyonnais, & Département de Lyon, à vendre; les gages ſont de 1200 ℔, un minot de franc-ſalé; le caſuel fixe eſt de 150 ℔. Cet Office donne l'exemption de tailles, l'exemption du droit de franc-fief, ſubſides, tutelle, guet & garde, logement de gens de guerre & de toutes autres charges publiques. S'adreſſer à Lyon chez M. Guyot Notaire, rue de Flandres.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Hebert,	9e.	J.	8
Marſollier,	14e.	L.	8
Bonnet fils,	20e.	M.	8
Maigret,	21e.	J.	8
Radix,	33e.	G.	8
De Fays,	42e.	J.	8
Philippe,	52e.	G.	8
Filleul,	60e.	H.	8
Bouron,	62e.	J.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars. 1766.	*Lundi* 31.	*Mardi* 1er. *Av.*	*Mercredi* 2.
Ac. des Indes.			1307 ½
Emp. de la Com.			405
Prom. à 5 p ⅌.			16
Prom. à 4 p ⅌.			37 ½
Ac. des Fermes.			980. 75. 77 ½
L. de la 3e. L.			23 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
Annuités.	FESTE.	FESTE.	
Coup. d'an.			83 ½
Emp. de 50 mil.			19 ½
Emp. de 30 mil.			
Col. 1759.			
Canada.			33 ½ 10m 36
Epoques.			10e. 25
Réc. Nouette.			28. 27 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
Bretagne.			
3 p⅌ ſur les Cui.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel,

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 29 Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *des moyens de procurer à la terre une grande fécondité.*

UNe derniere façon d'améliorer les terres pour toute eſpèce de grains, meilleure que la premiere, plus prompte que la ſeconde, mais moins durable, eſt de faire parquer ſon troupeau ſur le labour deſtiné à être recouvert en automne. Mais pour que toutes les terres d'un Fermier reçuſſent l'un ou l'autre engrais, il lui faudrait plus d'animaux qu'il n'en a, & ſur-tout un troupeau conſidérable. Il ne le peut, ſi les alimens & les litieres lui manquent. Il ne le peut, parce qu'il n'a pas le moyen d'acheter continuellement. Les pailles qui lui ont été enlevées ne peuvent lui rentrer qu'à un prix fort haut. Le parti que prend le général des Fermiers, ne pouvant atteindre à ce qu'il deſirerait, eſt d'économiſer pour répondre à deux choſes juſtes, ſçavoir aux impôts royaux, & à avoir de quoi vivre. Quand ces deux dépenſes, qui ſont on ne peu pas plus juſtes, ſont priſes, & tous les frais qui ſe préſentent ſans ceſſe à faire par toutes ſortes d'événemens, il lui reſte peu de choſe.

Pour mettre donc l'agriculture à ce dégré de perfection dont elle eſt très-ſuſceptible, il ſerait à ſouhaiter que les droits en eſſence fuſſent fixés. Alors chaque cultivateur ſerait encouragé. Il payerait avec plaiſir à chacun ce qui lui eſt dû; il ſe verrait aſſuré du produit des dépenſes extraordinaires qu'il ferait pour rendre ſes récoltes meilleures ſans rien ôter à perſonne. Il ſe ferait du produit de ces dépenſes un fonds qui le mettrait en état de répondre à ſes charges, & non-ſeulement de remplacer par un bon choix les animaux qui lui périſſent dans le cours d'une année, mais encore d'en augmenter le nombre. La difficulté pour le cultivateur ſera donc toujours, tant que ces droits reſteront indéterminés, de ſçavoir pourquoi une ſomme quelconque d'argent qu'il aura économiſée, ceſſera de lui appartenir dès qu'il l'aura employée à améliorer ſa terre & qu'elle ſera changée en bled. *Fin.*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES,

Faites à Viviers par M. Flaugergues le fils.

Pour l'intelligence de la table ſuivante, il eſt néceſſaire d'avertir que le thermometre dont je me ſuis ſervi eſt gradué ſuivant les principes de M. de Reaumur, il eſt expoſé à une fenêtre d'un ſecond etage, en face du Nord. Tous les chifres qui ne ſont pas ſoulignés ſont au-deſſous de la congellation. La machine dont je me ſuis ſervi pour la glace, eſt de fer blanc faite en cône. C'eſt la figure qui reſiſte le plus aux efforts de la glace. J'y ai mis tous les jours à 3 heures de l'après midi 75 p. cubes d'eau, & j'ai percé tous les matins à 9 heures la glace pour en retirer l'eau qui n'était pas gelée & qui ſe trouve toujours au centre. On pourrait au moyen d'une pareille machine ſe procurer facilement une eſpèce de thermometre pour connaître les variations de la glace qui n'eſt pas toujours, comme on peut le voir par la table, en proportion égale avec le froid, & en lui donnant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

une certaine perfection, connaître la profondeur de la gelée dans la terre.

Jours du Mois.	Heures du matin.	Heures de l'après midi.	Pouces cubes gelés.
Décem.	A A	A A	Pouces.
29	7 h. 3 ¼	2 h. 1 ¼	30
30	7 h. 5 ¼	1 h. 2	41
31	7 h. 5	2 h. 2 ¼	36
Janv.			
1	7 h. 2 ½	2 h. 0	25
2	7 h. 4 ¼	1 h. 2	27
3	7 h. 5 ¼	2 h. 1 ¾	43
4	7 h. 6 ¼	2 h. 3 ¼	45
5	7 h. 4 ¼	1 h. ½ 3	54
6	7 h. 4 ¼	1 h. 2 ¼	53
7	7 h. 5 ¼	1 h. ½ 3	56
8	7 h. 5 ¾	2 h. 3 ½	58
9	7 h. 5	Midi. 1 ¾	56
10	7 h. 9	1 h. 6	69
11	7 h. 8 ¼	Midi. 5 ¼	74
12	7 h. 7 ¼	3 h. 3 ¼	67
13	7 h. 2 ¾	2 h. 1 ¼	46
14	7 h. 4 ¼	2 h. 0	27
15	7 h. 5 ¼	n. ½ dessus 0	27
16	7 h. 4 ¼	Midi. 0	22
17	7 h. 4 ½	1 h. 1	36
18	7 h. 5 ¼	2 h. ¾	36
19	7 h. 4 ½	4 h. ½	36
20	7 h. 5 ¼	2 h. ¾	37
21	7 h. 5 ¼	1 h. ½ 1	42
22	7 h. 3 ¾	2 h. 1	38
23	7 h. 2 ½	Midi. 1	20
24	7 h. ½	Midi. 2 ¾	20
25	7 h. 2 ¼	1 h. 1 ¼	10
26	7 h. 2 ¾	2 h. 2	17
27	7 h. 3 ½	2 h. 2 ¼	18
28	7 h. 1 ¾	2 h. 2 ¾	27
29	7 h. ½	2 h. 4	0

SUITE *des observations de M. du Carne de Blangi, à Hirson en Thiérarche, sur la maladie singuliere de ses Abeilles, dont il a été parlé dans les Gazettes précédentes.*

Je ne connais que deux moyens propres à nous faire connaître les plantes contraires aux abeilles.

1°. Comme aucun de ceux qui m'ont fait l'honneur de m'écrire, n'a vu ses abeilles attaquées de la maladie en question, si effectivement ce sont quelques fleurs qui la causent, comme j'ai tout lieu de le penser, l'énumération de celles qui croissent dans leur canton, ainsi que celle de celles qui croissent dans le nôtre, pourrait servir à découvrir ces fleurs pernicieuses. On verrait par celles que nous avons ici, & qui ne se trouvent point ailleurs, que ce sont au moins celles-là qui sont les pernicieuses. Mais je ne suis point assez sçavant botaniste pour contribuer à cette expérience par moi-même.

La seconde méthode serait plus facile & certaine. Ce serait d'avoir dans les environs des ruchers, de ces fleurs qu'on croit pernicieuses à ces insectes si curieux; de saisir plusieurs abeilles sur ces fleurs & de les mettre ensuite sous un vase de verre; de les y laisser un certain temps, & de voir ce qui s'y passerait.

Pour rendre cette expérience plus complette, il faudrait aussi mettre en même-temps sous d'autres vases de verre d'autres abeilles qu'on prendrait devant les ruches & qu'on aurait lieu de croire saines & bien éveillées. La comparaison serait facile à faire. Je finis là-dessus, car je suis déjà trop long.

Passons à quelque chose de plus intéressant: le nombre des lettres que j'ai reçues me fait voir que cette branche de l'histoire naturelle n'est pas si négligée que je le pensais, & qu'il y a encore des disciples de M. de Reaumur capables de porter cette partie à sa perfection.

Trois objets importans doivent sur-tout occuper ceux qui s'amusent de ces insectes précieux.

Le premier est de les préserver des rigueurs de l'hyver qui en moissonne quelquefois les trois quarts. Celui-ci est le plus important, & aucun des moyens expliqués dans les différens Auteurs qui ont traité des abeilles, ne m'a encore réussi, ensorte qu'ayant fait dernièrement la visite de mes ruches, j'en ai trouvé le tiers de péries; c'est-à-dire que de quatre-vingt ruches de diverses espèces, j'en ai trouvé vingt-sept de mortes totalement, & considérablement

d'abeilles mortes ſous d'autres ruches à qui il en reſte encore environ moitié de ce qu'il y en avait avant l'hyver.

Un ſecond objet eſt de trouver le moyen d'empécher certaines ruches d'eſſaimer plus qu'on ne le voudrait, le ſecond eſſaim en gâtant pluſieurs, & le troiſiéme preſque toutes, enſorte que ni les meres ruches, ni les eſſaims ne ſont en état de paſſer l'hyver.

Les moyens que propoſe pour cela M. Palteau, ſont non-ſeulement inſuffiſans, mais même quelquefois tout contraires à l'effet qu'on s'en propoſe.

Le troiſiéme enfin, & peut-être le plus difficile, ſerait de les forcer au travail, enſorte qu'au moyen de certaines opérations, on leur ferait rapporter à la ruche le tiers & même le double de ce qu'elles rapportent de miel dans toutes les méthodes uſitées juſqu'ici.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

PRIX *du quintal de laine pendant le mois de Fév. dans les Généralités de*

Hainault, brute, depuis 82 ℔ 10 ß juſqu'à 137 ℔ 10 ß; filée, depuis 132 ℔ 16 ß juſqu'à 325 ℔; — *Flandres*, brute, depuis 106 ℔ 13 ß juſqu'à 150 ℔; filée, depuis 192 juſq. 342 ℔; — *Amiens*, brute, depuis 75 juſqu'à 174 ℔ 8 ß; filée, depuis 150 juſqu'à 358 ℔ 19 ß 6 ₰; — *Soiſſons*, brute, depuis 90 juſqu'à 110 ℔; filée, depuis 140 juſqu'à 300 ℔; — *Champagne*, brute, depuis 90 juſqu'à 130 ℔; — filée, depuis 150 juſqu'à 450 ℔; — *Metz*, brute, depuis 100 juſqu'à 140 ℔; filée, depuis 130 juſqu'à 350 ℔.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de Fév. dans les Généralités de*

Hainault, commun, depuis 14 juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 28 juſqu'à 100 ℔; — *Flandres*, commun, depuis 14 juſqu'à 62 ℔ 19 ß; fin, depuis 29 ℔ 5 ß juſqu'à 200 ℔; — *Amiens*, commun, depuis 29 ℔ 8 ß juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 34 ℔ 2 ß juſqu'à 75 ℔; *Soiſſons*, commun, depuis 30 juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 45 juſqu'à 75 ℔; — *Champagne*, commun, depuis 19 juſqu'à 145 ℔; fin, depuis 25 juſqu'à 300 ℔; — *Metz*, commun, depuis 30 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 50 juſqu'à 90 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Fév. dernier dans les Généralités de*

Hainault, commun, depuis 60 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 91 juſqu'à 375 ℔; — *Flandres*, commun, depuis 35 ℔ 14 ß juſqu'à 236 ℔ 14 ß; fin, depuis 51 ℔ 8 ß juſqu'à 471 ℔ 17 ß; — *Amiens*, commun, depuis 16 juſqu'à 150 ℔; fin, depuis 36 juſqu'à 500 ℔; — *Soiſſons*, commun, depuis 50 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 70 juſqu'à 150 ℔; — *Champagne*, commun, depuis 51 juſqu'à 325 ℔; fin depuis 75 juſqu'à 450 ℔; — *Metz*, com. depuis 58 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 80 juſqu'à 160 ℔.

PRIX *du quintal de ſer pendant le mois de Fév. dans les Généralités de*

Hainault, depuis 16 ℔ 5 ß juſqu'à 21 ℔ 5 ß; — *Flandres*, depuis 17 ℔ 12 ß juſqu'à 27 ℔; — *Amiens*, depuis 16 ℔ 5 ß juſqu'à 20 ℔; — *Soiſſons*, depuis 15 juſqu'à 50 ℔; — *Champagne*, depuis 11 ℔ 10 ß juſqu'à 20 ℔; — *Metz*, depuis 12 ℔ 10 ß juſqu'à 20 ℔.

§. II.

SUITE *de la deſcription d'un fourneau à chaux.*

Le cendrier a 9 pieds de haut & 8 de diametre, il eſt auſſi environné d'une gallerie dont les différentes portes ſervent à donner plus ou moins d'air au cendrier & ſucceſſivement au four; la couronne de ce cendrier a deux pieds & demi dans ſa plus grande épaiſſeur.

Les maſſes extérieures ont au moins deux pieds d'épaiſſeur; toutes les parties qui donnent ſur le feu, doivent dans l'exécution, être conſtruites de briques cuites, faites d'une argille très-refractaire.

Cette gallerie baſſe qui a environ 7 pieds de hauteur, & qui eſt moins large d'un pied en total que la gallerie ſupérieure, ſert en outre de dépôt pour les cendres qui ſont un des bénéfices de ce four, & ſont capables de produire plus que l'intérêt du capital de toute la dépenſe de ſa conſtruction, laquelle à l'induſtrie près, eſt moins couteuſe que celle des fours ordinaires qui ſont moins grands.

Toute l'induſtrie à préſent ne conſiſte que dans les coupes des briques, ou plutôt des moules dont il faut un grand nombre.

La braiſe peut ſe conſerver des mois entiers dans le cendrier, & on peut entretenir différens dégrés de chaleur dans la gallerie baſſe.

Le ſieur Bauſſan qui a été en correſpondance avec feu Monſieur de Reaumur, n'a pas manqué de tirer parti de cette gallerie pour remplir les vues de ce celebre Académicien, exprimées dans ſon art de faire éclore & élever des oiſeaux en toute ſaiſon, ſeconde édition, tom. premier, p. 37, lig. 3.

Le plus intéreſſant de cette conſtruction, c'eſt qu'au moyen de la diſpoſition de ce four, non-ſeulement on peut donner par-tout une cuite égale & telle qu'on peut la deſirer pour les différentes ſortes de matieres qui exigent différens dégrés de chaleur, mais encore, l'economie du bois ſera ſi conſidérable, que ſi l'on en croit le calcul du ſieur Bauſſan, cette économie ne ſerait pas moindre de pluſieurs millions par an dans le Royaume; cela eſt aiſé à comprendre, puiſque l'excès de chaleur pour cuire la chaux, eſt employé à cuire une quantité de matieres de terre dont la valeur excede celle de la chaux, ainſi il n'en coute rien pour celle-ci qu'on eût pu calciner ſeule à moindre frais que le total. Fin.

LIVRES NOUVEAUX.

L'art de cultiver les pommiers, les poiriers & de faire des cidres ſelon l'uſage de la Normandie, par M. le Marquis de Chambray, brochure in-12 de 66 p. A Paris chez Ganeau Libraire, rue S^t. Severin.

Le cidre, devenu comme on ſçait la boiſſon de pluſieurs Nations, & par conſéquent une branche de commerce, ſemblait mériter l'attention des cultivateurs. Il paraît cependant qu'on avait négligé la culture du véritable fruit (a) propre à faire le cidre, & la maniere de le bien travailler, puiſque M. le Marquis de Chambray qui ne s'occupe que des choſes dont l'utilité eſt reconnue, a cru devoir donner un traité ſur ces deux objets. Il offre de plus des greffes de pommiers & de poiriers des meilleures eſpèces à ceux qui lui en demanderont. Il permet qu'on lui adreſſe des lettres franches de port à ſon Château de Chambray près de Tillieres, route de Bretagne.

AUTRE.

Ganeau, Bauche, les freres Etienne, d'Houry, Libraires à Paris, ſe propoſent de donner par ſouſcription une nouvelle édition en 3 vol. in-fol. du *Dictionnaire économique*, &c. ouvrage originairement compoſé par M. Noël Chomel, Curé de S^t. Vincent à Lyon, & réimprimé déjà pluſieurs fois avec de nouvelles augmentations. Dans les dernieres éditions on avait ajouté un grand nombre d'articles étrangers à l'économie rurale, & celle-ci avait été négligée dans pluſieurs de ſes parties. Le nouvel éditeur ſe renfermant dans le juſte plan de ſon ouvrage, en a banni tout ce qui n'y avait aucun rapport, & a augmenté conſidérablement & avec méthode tous les articles intéreſſans. C'eſt ce qu'on aſſure dans un *proſpectus* que les Libraires ont publié. Le prix de la ſouſcription eſt de 54 ℔. On en payera 30 en ſouſcrivant, & 24 en recevant l'ouvrage entier au mois de Janvier 1767. Les ſouſcriptions ſeront ouvertes juſqu'au 1^er. Septembre de cette année 1766. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront les 3 volumes en feuilles 66 ℔.

(a) *Toutes les pommes & les poires ne ſont pas bonnes à faire le bon cidre. Il y a des eſpèces particulieres pour cette boiſſon.*

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

Retour de marchandiſes.

ON attend le retour d'une grande quantité de chapeaux qu'on avait embarqués il y a quelque temps pour Boſton & Philadelphie; & par les dernieres dépêches de ce Pays là, l'envoi d'un grand nombre de ſouliers & de bottes toutes faites, a été contremandé.

On aſſure qu'il eſt revenu de l'Amérique ſeptentrionale un nombre aſſez conſidérable d'habits noirs dont les Colonies n'ont pas beſoin, parce qu'elles ſont déterminées à ne porter aucun deuil; nous ſçavons auſſi de bonne part que les Colonies renverront ici pour la valeur d'environ 50000 ℔ ſterl. d'ouvrages de nos manufactures.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Mars* 1766.

COURS DU CHANGE.

Londres, 34 8 ½; — d°. à 2 uſ. 34 6;

— Paris, 55 3 16ᵉ. — dº. à 2 uſ. 54 11 16ᵉ. — Bordeaux 54 7 8ᵉ. à ¼; — Bilbao, 96 ¼; — Madrid, 97; — Cadix, 95 ½; — Seville, 95 ½; — Liſbonne, 45 5 8ᵉ. — Veniſe, 90 7 8ᵉ. — Gênes 86 ¼; — Livourne, 88 ¼ à ⅛; — Vienne, 35 13 16ᵉ. — Hambourg, 32 7 16ᵉ. — Bruxelles, 2 ¾; — Zelande, 2; — Roterdam, ⅛ pº; agiot de la banque, 4 5 8ᵉ.

DE L'ORIENT, *le* 18 *Mars* 1766.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Bertin*, eſt entré dans ce Port venant de l'Iſle de France, chargé de 11000 balles de café bourbon.

DE BORDEAUX, *le* 9 *Mars* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 5 au 7 Mars 5 Navires, ſçavoir, la *Jeune Comteſſe d'Egmont*, de 300 tonneaux, Capitaine *Maſſé*, de Bordeaux, venant de Sᵗ. Domingue avec des marchandiſes des Colonies; le Sᵗ. *Remi*, de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Pruneau*, venant des ſables d'Olonne chargé d'indigo & de coton, provenant du naufrage du Navire la *Jeannette*, de Bayonne; le Sᵗ. *Antoine de Padoue*, de Bilbao, Capitaine *Azenaza*, venant de Bilbao avec du fer en barres; la *Catherine & Nelly*, Capitaine *Gray*, venant de Neufchâtel avec du charbon de terre; & la *Marie-Magdeleine*, de Cherbourg, Capitaine *Lefebvre*, venant de Cherbourg avec du lard ſalé.

DE CAEN, *le* 22 *Mars* 1766.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Généralité pendant le mois de Février 1766, par les Bureaux de Caen, 2598 quintaux de froment pour Marſeille; — par Carentan, 320 quintaux d'avoine pour l'Angleterre; — par Cherbourg, 20 quintaux de farines pour Marſeille; — par Omonville, 1 quintal & demi d'avoine, 1 quintal & demi d'orge, & 8 quintaux de feves & menus grains pour Origny; — par Carteret, 4 quintaux d'orge & 1 quintal de menus grains pour Gerſey; — par Grandville, 163 quintaux, 1 quart de farine, 2 quintaux d'orge, 100 quintaux, 3 quarts de feves & autres légumes pour Jerſey.

DU HAVRE, *le* 22 *Mars* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 15 & le 16 Mars 1766, les Navires la *Cecile Galere*, Capitaine *Cornelis Van Riet*, allant à Roterdam chargé de ſucre & de café; l'*Harmonie*, Eſpagnol, allant à Sᵗ. Ander avec du bled chargé dans ce Port & à Rouen; la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, relâché en ce Port, venant de Rouen & allant à Liſbonne; & la *Favorite*, Capᵉ. *Holm*, allant en Hollande ſur ſon leſt.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 13 au 20 Mars, 3 Navires, ſçavoir, le Sᵗ. *Philippe*, Capitaine *Philippe Macs*, venant de Dunkerque avec du lin, de la toile, de l'huile & autres marchandiſes; la *demoiſelle Anna Bakker*, Capitaine *Jean Hierk Wouters* venant de Roterdam chargé de diverſes marchandiſes pour ce Port & pour Rouen; l'*Ecluſe*, Capitaine *Hericher*, venant de Breſt ſur ſon leſt.

Depuis le 18 de ce mois le Navire le *Boutin*, Capitaine *Saurinne*, venant d'Alicante chargé de ſoude, eſt à la vue du Port du Havre; il eſt retenu par ſon tirant d'eau & par la violence des vents de Nord Nord d'eſt qui l'empêchent de donner dans Honfleur lieu de ſa deſtination.

DE LANDERNEAU.

Commerce de Toiles.

Le commerce des toiles nommées *crées* larges & étroites, ſe fabriquent dans l'Évêché de Leon, & ſe vendent dans les ſeuls marchés de Morlaix & de Landerneau, d'où elles s'exportent dans les Provinces méridionales de la France, les Colonies, le Portugal, & particuliérement l'Eſpagne où il s'en fait la plus grande conſommation. Les Négocians à qui il faut s'adreſſer pour avoir ces toiles, ſont Meſſieurs *Barthelemy Kros*, *Duval Legris l'aîné*, *Guill. Duclos*

Legris, Hervé du Thoya, J. Duclos Legris, fils aîné, J. Legris Duval, Joſ. Mazurié, J. Robert, L. Leyer, Mazurié pere, P. G. du Thoya & frere, Nicolas Daumeſnil, veuve Treguer, veuve Villart & fils aîné.

CHANGES.

M. 1766.	*Lundi* 24.	*Mar.* 25.	*Mer.* 26.
Amſterdam.	55 ¾ 5 8e.	55 ¾ 5 8e.	55 ¾ . .
Londres. .	32 1 16e.	32 1 16e.	32 1 16e.
Hambourg.	174 . . .	174 . . .	174. 175 ¾
Madrid. .	15 3 6. .	15 3 6. .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 . .	15 2 . .	15 2 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, R. .	⅛ bén. .	⅛ bén. .	⅛ au p. b.

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE LA ROCHELLE, *le* 23 *Mars* 1766.

Le Navire l'Argus de 300 tonneaux, Capitaine Boutet, eſt en charge dans ce Port, & partira du 10 au 15 Avril 1766, pour le Cap Français. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à M. B. Seignette, Négociant à la Rochelle.

DU HAVRE, *le* 26 *Mars* 1766.

Le Navire le *Comte de Cheſſy*, de 320 tonneaux, armé de 12 canons & ayant 28 hommes d'équipage, Cap^e. *Leceſne l'aîné*, eſt en charge dans ce Port & partira pour le Cap & S^t. Domingue le 5 d'Avril prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à PARIS à MM. Cannivet & fils rue Saint Denis, & au HAVRE à M. de la Maigniere, Armateur.

AVIS.

» Le ſieur Jacquiau, Négociant, Com-
» miſſionnaire à Paris, rue Montmartre,
» vis-à-vis de celle de la Juſſienne; conti-
» nue de faire la commiſſion de toutes ſor-
» tes de marchandiſes de Paris, tant pour
» la Province que pour les Iſles.
» Il a fait & réſume un tableau conte-
» nant environ mille articles des marchan-
» diſes les plus en uſage que l'on peut ti-
» rer de Paris pour les Iſles, lequel il com-
» muniquera à ceux dont il aura certitude
» de faire les commiſſions.
» Ceux qui s'adreſſeront à lui, voudront
» bien affranchir leurs lettres juſqu'à ce
» qu'ils aient lié avec lui une correſpon-
» dance ſuivie.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de l'extrait des Papiers Anglais ſur l'affaire préſente des Colonies Anglaiſes en Amérique.*

EN ſecond lieu, c'eſt une erreur de donner le nom d'impôt à l'établiſſement de la poſte en Amérique, & par conſéquent de le citer comme une preuve que les Américains ont reconnu en cette occaſion le droit que le Parlement reclame de les taxer.

L'impôt de la poſte prouve ſeulement que le Roi a la liberté d'entretenir des Couriers publics qui ne font que demander tel ou tel prix de leurs peines. Il eſt toujours libre au particulier de faire porter ſes lettres par ſon domeſtique, ou d'employer l'homme du Roi. Ce n'eſt point là une taxe. Je paye pour un ſervice rendu, & je ſuis ſervi à meilleur compte par le Courier du Roi, que je ne le pourrais être par celui que je voudrais entretenir à mes frais. Mais il n'en eſt pas de même de l'acte du timbre, il eſt réellement une taxe, puiſque pour l'argent que je donne, je ne reçois aucun équivalent, & que c'eſt un argent que je ſuis obligé de donner, ſous peine de perdre tous les priviléges de la ſociété, & de renoncer à tout commerce tant intérieur qu'extérieur, enfin à tous les avantages que procurent la juſtice & la protection du Gouvernement. Je deviens donc un proſcrit, un étranger, un ſauvage. N'eſt-ce pas là une taxe, & n'y a-t-il pas autant de différence entre l'acte du timbre & l'établiſſement de la poſte, qu'il s'en trouve entre le juſte & l'injuſte,

entre la lumiere & les ténébres? Faut-il qu'un faux raiſonnement devienne l'inſtrument de la ruine de près de 3 millions d'Habitans & de toute leur poſtérité? Encore une fois, y a-t-il rien de plus abſurde que de prétendre qu'un acte illégal, parce qu'il a été commis une fois, puiſſe ſervir d'autorité pour l'avenir. Si on peut prouver que notre conſtitution ne donne aucun droit au Parlement Britannique de taxer les Américains, le préjugé fondé ſur ce qu'il les a déjà taxés, ne prouvera autre choſe, ſinon qu'il a fait ce qu'il n'a peut-être pas eu le droit de faire.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Londres.

La Chambre des Communes, comme on l'a déjà annoncé, avait arrêté le 21 Février dernier, après de vifs debats, qu'il ſerait dreſſé un bill pour la révocation de l'acte du timbre. Dans les ſéances ſuivantes elle avait fait quelques changemens à ce méme bill, & l'avait remis à la Chambre des Pairs. Le 14 Mars cette grande affaire fut terminée, & les Pairs paſſerent le bill pour la révocation du papier timbré que la plus grande partie des Négocians avaient demandée avec tant de chaleur. Au milieu de la joie que cette nouvelle importante a répandue dans le cœur du plus grand nombre, il s'eſt encore élevé des murmures & des plaintes qui ont déjà occaſionné pluſieurs écrits. Celui que nous donnons ici fera connaitre ce que quelques-uns penſent de cette révocation.

Extrait *de l'anti-Sejan du* 11 *Mars* 1766.

Ou je me trompe, ou l'expérience fera bientot connaitre que la révocation de l'acte du timbre n'était nullement propre à ramener les Colonies à l'obéiſſanee qu'elles doivent à la Métropole. C'eſt un calme trompeur momentané qui ſuſpendra, il eſt vrai, l'impétuoſité des vents & des flots déchaînés contre nous depuis quelques temps, mais l'orage fondra tout à coup ſur nos têtes, ſemblable à ces eaux qui échappées de leurs priſons ſouterraines, s'élancent avec d'autant plus de furie qu'elles ont été reſſerrées plus étroitement, & qui pour lors entraînent tout ce qui s'oppoſe à leur paſſage. Les trois millions & demi que l'Amérique doit à l'Angleterre, ont parlé bien haut en faveur de la révocation, & je ne ſuis pas étonné que les Marchands Anglais, qui peut-être ont toute leur fortune entre les mains d'un peuple ſi fougueux, aient autant crié qu'ils ont fait pour qu'on leur ouvrit un moyen quelconque de recouvrer leurs créances. Mais ils ſe repaiſſent d'un vain eſpoir. Car il ſuffit de réflechir ſur l'énormité de la dette pour convenir qu'il n'eſt point probable que les Américains qui prétendent ne pas pouvoir ſupporter un impôt de 60000 liv. ſterling par an, ſoient en état de remettre ici une ſomme environ ſoixante fois auſſi forte. Non aſſurément. Il faut au contraire, par la nature de leur commerce & de leur ſituation, qu'il reſte une forte balance entre leurs mains, & je ſuis méme très-convaincu que loin d'être diſpoſés à l'affaiblir, après ces éclats reciproques de jalouſies & de mécontentemens, ils l'augmenteront encore davantage & s'endetteront le plus qu'il leur ſera poſſible : à meſure que leur dette s'accumulera vis-à-vis de la Grande-Bretagne, leur parti deviendra plus puiſſant dans l'intérieur du Royaume, & ils y acquerront un plus grand nombre de créatures, qui étant intereſſées à les ſoutenir, feront une ligue commune, & ne ceſſeront de crier & de cabaler juſqu'à ce que nous leur accordions tout ce qu'il leur plaira de nous demander, quelque ſoit l'injuſtice & l'extravagance de leurs prétentions. Le grand nombre de commiſſions envoyées en dernier lieu d'Amérique en Angleterre, mais avec cette reſtriction ſinguliere, *en cas que l'acte du timbre ſoit révoqué*, n'indiquent-ils pas le but où ils en veulent venir? Dès qu'ils ſeront une fois endettés de façon à ne pouvoir plus nous payer, ils voudront ſe ſouſtraire à l'acte de la navigation, & ſi nous perſiſtons à le maintenir, ils remettront ſur le tapis les mémes chicanes & tous les beaux raiſonnemens qu'ils nous ont faits au ſujet de l'acte du timbre; auſſi-tôt tous ceux qui ont leur fortune dans les Colonies (eſpèce de gens dont l'ame toute Américaine a perdu la force de la trempe Anglaiſe) ſe rallieront & crieront à nos oreilles » Meſſieurs, prenez garde à » ce que vous allez faire. Conſidérez que ſi » vous perſiſtez à maintenir l'acte de la na- » vigation, vous allez réduire les Améri-

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Mardi 10 Juin.

AGRICULTURE.

NOTICE

Du Journal de Commerce, d'Agriculture & Finances.

IL y a une liaiſon naturelle entre les deux parties de notre Ouvrage périodique,& dans l'intention où nous ſommes de la rendre encore plus intime,nous nous propoſons,autant que l'abondance des matieres nous le permettra, de ne rien imprimer à l'avenir dans notre Journal qui n'ait été annoncé dans notre Gazette ; celle-ci devant être en quelque façon la baſe & la table des matieres de celui-là.

Pour rendre complette l'exécution d'un plan ſi convenable dont nous avons toujours eu l'idée, & qui nous a été demandé par un très-grand nombre de nos Abonnés, nous allons préſenter en racourci le ſommaire des Mémoires qui ont juſqu'à préſent compoſé nos Journaux.

Nous placerons dans chaque Gazette le réſumé très-rapide d'un Journal, juſqu'à ce que nous nous ſoyons mis au courant. Nous donnerons enſuite une notice plus étendue des morceaux que nous nous propoſerons de publier ; nous commencerons ce travail dans la Gazette prochaine.

SUITE *des Obſervations économiques ſur les moyens de pourvoir à la deſtruction des inſectes les plus nuiſibles aux végetaux.*

Par une erreur populaire les gens de la campagne s'imaginent que c'eſt le hanneton qui produit la beche, & que la beche engendre un gros ver qu'ils nomment *ture* d'où le hanneton renaît à ſon tour.

Il eſt donné à chaque eſpèce de ſe reproduire toujours dans ſon premier état. C'eſt un ordre invariable dans la nature : que l'on parvienne à détruire une eſpèce dans un canton, elle ne reparaîtra plus, du moins juſqu'à ce qu'elle revienne d'ailleurs. La beche ne ſubit d'autres métamorphoſes que de reproduire ſon eſpèce. Cet inſecte qui eſt placé par les naturaliſtes au rang des ſcarabées, a environ deux lignes & demie de longueur ſur une ligne & demie de largeur. On en diſtingue de deux couleurs, de bleus & de verds dorés. Sa tête des deux côtés de laquelle il ſort deux ſortes d'antennes, ſe termine par une trompe dure, fort longue, armée de pluſieurs ſcies comme celles des charanſons. Il paraît au commencement de Mai, s'attache aux feuilles encore tendres dont il ſe nourrit, ſurtout à celle de la vigne noire dont il eſt plus avide ; dépoſe ſes œufs deſſus après avoir tapiſſé les feuilles d'une eſpèce de duvet, & ſe ſert de ſa trompe pour en ronger enſuite la queue en partie. La ſeve ſe trouve par ce moyen arrêtée dans ſa circulation, le ſoleil deſſeche les feuilles & les roule en forme de cornets ; les œufs qui y ſont enveloppés écloſent par la chaleur du ſoleil ; il en ſort alors un petit ver qui tombe par terre & qui y reſte pendant quelque temps. Il ſe change pendant l'été en l'eſpèce qui lui eſt propre. Pendant l'hiver il ſe cache ſous l'écorce & dans les troncs du

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» cains au dernier deſeſpoir ; non-ſeulement » vous nous faites perdre notre commerce » avec les Colonies, mais encore les ſom- » mes immenſes qu'elles nous doivent, & » pour lors combien de familles ne ſeront- » elles pas ruinées ? » Par quelle fatalité nos premiers Miniſtres ne voyent-ils pas les conſéquences funeſtes qui réſulteront de la révocation de l'acte du timbre, & de la moleſſe avec laquelle le Gouvernement vient de céder à des têtes auſſi échauffées que celles de nos Américains.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Mars* 1766.

Effets publics.

Actions de la Comp. Hol. des Indes Or. 585 ; — d°. de la Comp. Hol. des Indes Oc. 52 ½ ; — d°. de la Banque d'Ang. 137 ¼ ; — d°. de la Comp. Ang. des In. Or. 163 ¾ ; — d°. de la Comp. de la M. du S. — ann. à 4 p %, 1760, 104 ; — d°. conſolidées à 3 p %, 89 ¼.

§. II.

Soixante-troiſiéme Loterie de la Ville tirée le 25 *Mars* 1766.

NUMÉROS.	LOTS.
16175. . . .	. . . 50000 ℔.
13308. . . .	. . . 20000.
58. . . .	. . . 10000.
5302. . . .	. . . 10000.

CHARGES A VENDRE.

Charge & Office de Conſeiller Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, Contrôleur en la Chancellerie près le Parlement de Rouen ; cette charge rapporte annuellement, y compris le caſuel & les gages, près de 2800 ℔. On donnera toutes les facilités poſſibles à l'acquéreur. Il faut s'adreſſer à Rouen à M. Gouchon, Commis au change & Syndic de MM. les créanciers du ſieur Vaſtel, Hôtel de la Monnoie.

Charge de Sécretaire du Roi & Contrôleur en la Chancellerie près le Palais à Rouen, & Charge de Tréſorier de France. On s'adreſſera pour ces deux articles à M. Lefebvre, Notaire à Rouen.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Maupaſſant,	4e.	H.	4
Deſchamps,	5e.	E.	4
Sauvage,	7e.	L.	3
Baroy,	27e.	E.	4
Delacharmotte,	30e.	J.	4
Nau de S. Marie,	43e.	H.	3
De Montal,	46e.	L.	4
De Lauge,	48e.	J.	3
De St. Janvier,	55e.	F.	3
Cadeau,	57e.	F.	3

COURS DES EFFETS PUBLICS A PA

Mars. 1766.	*Lundi* 24.	*Mardi* 25.	*Mercr*
Ac. des Indes. .	1300	1305. 2 ½ . .	1305 . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	405 . .
Prom. à 5 p %. .	16	16	16. 2m
Prom. à 4 p %. .	37	38	. . . .
Ac. des Fermes.	997 ½ . . .	997 ½ 1000 .	1000 . .
L. de la 3e. L.	19	19. 20 . . .	20 . .
	. . . . .	. . . . .	. . . .
	29	. . . . .	. . . .
Amortiſſement.	9	. . . . .	. . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	9	. . . . .	. . . .
Annuités. . .	428	425	428 . .
Coup. d'an. .	83 ½	83 ½ . . .	83 ½ 83
Emp. de 50 mil.	13 5m 14 . .	14 ½ 14 ¾ 5m	14 ½ .
Emp. de 30 mil.	21	20	. . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . .
Canada, . .	34 ½ 35. 36. 5m	36. 5m . . .	35. 35 ½
Epoques. . .	. . . . .	. . . . .	19 . .
Réc. Nouette. .	28 ½ 28 ¾ 29 ¼ 4m	28 ½ 28 ¾ 29 ¼ 3m	29 ¼ 29
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . .
A 4 p % . . .	. . . . .	. . . . .	. . .
3 p % ſur les Cui.	49 ½	. . . . .	. . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Trac

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Mi

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 25 Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

Etat actuel de la pêche de Terre-Neuve avec la description du Pays, par Mr. Griffith-Williams, Capitaine au Régiment Royal Artillerie (a).

IL n'y avait originairement que les Vaiſſeaux de la Grande Bretagne, & expédiés de ſes Ports, qui pêchaſſent à Terre-Neuve (*b*). Mais avec le temps, ceux qui étaient intéreſſés dans ce commerce, trouverent qu'il leur ſerait plus avantageux de pêcher avec des barques le long des côtes; en conſéquence ils s'habituerent à paſſer l'hyver dans l'Iſle occupés à la conſtruction des barques dont ils devoient ſe ſervir au printemps, & à tirer des forêts les matériaux néceſſaires pour leurs ſécheries. Comme cette branche de pêcherie aſſure des avantages infiniment plus conſidérables, il eſt eſſentiel d'y donner une attention toute particuliere. Il paraîtrait donc à propos qu'on nommât un Gouverneur général de l'Iſle qui ferait ſa reſidence à S^t. Jean, & cette Ville deviendrait la Capitale du Pays.

Cette place eſt auſſi la mieux ſituée pour être le centre du commerce, ſe trouvant dans la partie la plus orientale. Il en réſulterait encore cet avantage que les Vaiſſeaux décaperaient bien plus aiſément, puiſqu'une demi-heure après être ſortis du Port, ils ſe trouvent en pleine mer, & peuvent aller au Nord ou au Sud à leur volonté. On pourrait remettre les Ports de S^t. Jean, de Ferilland, de Corbonniere & de la Trinité, dans l'état où ils étaient en 1745. Les Habitans Proteſtans de la Grande-Bretagne, de Terre-Neuve, de Jerſey & de Guerneſey, devraient avoir ſeuls le privilége de poſſéder des ſecheries & des habitations dans l'Iſle de Terre-Neuve. On pourrait encore propoſer de fournir aux Pêcheurs tous les uſtenſiles qui leur ſont néceſſaires, au meilleur marché poſſible, pourvu que cela ne nuiſit point à la Métropole.

L'Angleterre produit tout ce qui ſert à cette branche de commerce, excepté le bœuf, le porc, le beurre qui ſe tirent d'Irlande, le rum, le ſucre & la melaſſe des Indes occidentales, & une grande quantité de bled & de fleur de farine de la Nouvelle-York, de Philadelphie, de Boſton. Le Portugal & l'Eſpagne fourniſſent auſſi le ſel & l'huile d'olive, & quelque peu de vin de Porto & de Liſbonne. L'huile eſt une denrée dont les pêcheurs ne peuvent ſe paſſer pour manger le poiſſon ſalé l'hyver & l'été. L'huile eſt du nombre des marchandiſes qu'on eſt obligé de faire conduire,

(a) *Cet Officier a demeuré quatorze ans à Terre-Neuve, lorſqu'il était Lieutenant, il a aujourd'hui un Commandement dans la même Iſle.*

(b) *Le commerce de la morue a rapporté pendant pluſieurs années à la Métropole un million ſterling en eſpèces, & il n'en rend pas actuellement la ſixiéme partie.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

d'abord dans les Ports d'Angleterre, d'où on les embarque enſuite pour Terre-Neuve. Cet article ne rapporte preſque rien à la Douane, & cependant le double fret & pluſieurs autres dépenſes, la font monter à un prix exceſſif pour les pêcheurs. Si on leur permettait d'en faire mettre à bord des Vaiſſeaux qui reviennent de Liſbonne & des autres Ports, ils pourraient l'avoir à ſoixante & quinze pour cent meilleur marché qu'en la faiſant venir par la voie d'Angleterre. Reſte enſuite le commerce illicite des Iſles de Jerſey & de Guerneſey avec la France pour l'eau-de-vie, les cordages & beaucoup d'autres marchandiſes, qui, à la vérité, ſont moins importantes que les premieres.

L'Auteur de ces obſervations eſt perſuadé que ſi l'on mettait ce commerce ſur le pied où il doit être, & que ſi l'on formait des établiſſemens au Nord de l'Iſle, on y attirerait quarante mille Habitans de plus, parconſéquent on doublerait les exportations & les importations en Angleterre.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Fevrier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CHAALONS.				LA ROCHELLE.				METZ.				TREVOUX.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	14	3		Barbezieux.	22	14		Longwy.	11	11	3				
CHAALONS.	13	19	8					METZ.	11	5					
Chaumont.	15							Montmedy.	12	10					
Epernay.	14	6	6	Cognac.	20*	6		Phalsbourg.	13	4					
Joinville.	14	7	6					Sarrebourg.	12						
Langres.	12			LAROCHELLE.	20	10		Sarlouis.	12			TREVOUX.	22		
Mezieres.	14	10						Sedan.	14*	14					
Reims.	16*	13		Marennes.	24*	10		Thionville.	12	7	3				
Rethel.	14	3						Toul.	11	9	8				
St. Dizier.	12	13	11	St. Jean d'Angely.	22	11	3	Verdun.	10	16					
Sainte-Menehoult.	11*							Vic.	9*	19	6				
Sezanne.	13	2	10	Saintes.	24	7	6								
Troyes.	14	2													
Vaucouleurs.	12	9	4												
Vitry.	12	16													
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	13	13	9	From. le ſep.	22	9	9	From. le ſep.	11	19	8	From. le ſep.			
Pain la liv.		1	7	Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		1	8	Pain la liv.			
Avoine le ſ.	5	2	11	Avoine le ſ.	7	18	4	Avoine le ſ.	4	13	6	Avoine le ſ.	14	10	
Foin le quint.	1	13	1	Foin le quint.	1	12	6	Foin le q.	1	10	1	Foin le q.			
Paille le q.		17	7	Paille le q.	1	1	2	Paille le q.		14	11	Paille le q.			

SUITE *des moyens de procurer à la terre une grande fécondité.*

La ſeconde maniere de ſe procurer des engrais, & en même-temps des alimens pour augmenter en beſtiaux, eſt de prendre chaque ſaiſon un tiers des terres, ſpécialement toutes celles qui ſont mauvaiſes ou

maigres, pour y établir des prés artificiels. Par là les bonnes terres recevront tous les engrais, & produiront elles ſeules plus que le tout ſans dépenſer autant. Au bout de 5 à 6 récoltes de ſain-foin (car c'eſt la plante que je conſeille uniquement dans les terres médiocres) on trouve une terre neuve amendée par les dépouilles de la plante, à quoi on doit ajouter la pourriture & le changement en terre qui ſe fait de la tête de la plante & de toutes les racines briſées. Mais un engrais fixe, & celui qui vaut peut-être tous les autres, eſt cette prodigieuſe quantité de racines rompues au niveau du fond du labour, par la charrue, qui reſtent implantées. Là, préſentant autant de cônes renverſés, après avoir, par un accroiſſement ſucceſſif, contraint des parties de tuf maigre & fort ſerré à s'écarter, elles ſe réduiſent en terreaux. Alors, toutes ou preſque toutes les racines de pivot des plantes dont vous couvrez ces prés retournés, répondent à ces eſpèces de caiſſes, s'y enfoncent & y reçoivent, outre les ſucs que les autres parties de la terre fourniſſent aux racines latérales, cette fraicheur & cette humidité bienfaiſante dont les terreins arides manquent.

On ne doit donc plus être étonné de ces récoltes abondantes, où, loin de gagner, on était obligé, par la perte que la culture de ces terres occaſionnait réguliérement, de les faire rapporter rarement, ou même de les laiſſer en friche. C'eſt ſur des vérités de cette eſpèce qu'on ne peut trop appuyer; mais il faudrait des propriétaires. Ce qui ſe ferait par eux, ne peut même bien s'entendre par le général des Fermiers. La miſe & les droits en eſſence indéterminés les effrayent.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

OBSERVATIONS

De M. du Carne de Blangi, à Hirſon en Thierarche, ſur la maladie ſinguliere de ſes Abeilles, dont il a été parlé dans les Gazettes précédentes.

Je vois par les obſervations de M. de Bellemare, inſérées dans la derniere Gazette, & par pluſieurs lettres particulieres que j'ai reçues en conſéquence de ce que vous avez eu la bonté d'inſérer dans la Gazette de Janvier, N°. 4, que mes abeilles, ou du moins celles de ce canton, ſont ſeules ſujettes à la maladie ſinguliere en effet, décrite dans cette Gazette.

La fleur du tilleul n'eſt pas, comme le penſe M. de Bellemare, la cauſe de cette maladie. Le tilleul fleurit ici au plutôt vers le 15 de Juin, & c'eſt alors que finit cette phreneſie. Je ſuis toujours porté à croire que quelque fleur venimeuſe particuliere à notre canton, eſt la ſeule cauſe de cette maladie : mais comment connaître cette fleur, car il y en a pluſieurs qui paſſent pour être contraires aux abeilles, & de ce nombre il n'en eſt peut-être pas une qui leur faſſe réellement tort. Outre le détail qu'en font pluſieurs Auteurs, je me rappelle d'avoir vu l'énumération d'un grand nombre qui ſont pernicieuſes aux abeilles, dans la nouvelle Maiſon ruſtique, en 2 vol. in-4°. Mais je vous avoue que je ne fais gueres de fonds ſur ces ſortes d'obſervations, non plus que ſur bien d'autres que l'expérience m'a démontré être fauſſes, ou du moins très-ſujettes à la reviſion.

En effet, à moins que je ne voie des expériences bien détaillées & bien certaines, je ne crois plus rien. Le raiſonnement en fait de phyſique & d'hiſtoire naturelle, ſe trouve ſi ſouvent en oppoſition avec l'expérience, qu'on a tout lieu de s'en méfier.

La fleur du ſureau paſſe pour contraire aux abeilles. Je ne me ſuis cependant point encore apperçu que dans le temps de cette fleur, mes abeilles en allaſſent plus mal & en rapportaſſent moins bien. Je ne connais que deux moyens propres à nous faire connaître les plantes contraires aux abeilles.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *de la deſcription d'un fourneau à chaux.*

Les deux premiers rangs d'ouvertures reçoivent le feu, & le troiſiéme le rend dans le haut.

La plus grande hauteur du four eſt de 17 pieds ainſi que la plus grande largeur qui ſe trouve à 7 pieds de hauteur, le tout en dedans.

La plus grande hauteur de la gallerie eſt de 9 pieds, ſa plus grande largeur totale & moyenne eſt de 5 pieds & demi.

Le plus grand diametre de l'intérieur ou du cœur du four eſt de 9 pieds.

La moindre épaiſſeur de la couronne qui eſt entre 2 eſt de 15 pouces, comme le tout eſt circulaire, les butées ſe prêtent une force mutuelle, d'ailleurs on ſuppoſe le four dans un roc ou en-

vironné de pilliers en arcs-bouttans.

Le foyer eſt diviſé en 16 ſoupiraux ondés dont les iſſues communiquent dans la gallerie moitié en un ſens & moitié en l'autre ; ils y partagent également la trop grande action du feu.

Il y a ſous ce four un cendrier dans lequel la braiſe du foyer tombe par 57 ouvertures quarrées diſpoſées en forme d'echiquier dont elles font la douzième partie ; la chaleur du cendrier où la braiſe eſt plus ardente que dans le foyer, eſt portée auſſi dans la gallerie par 16 crenaux ondés dont les iſſues ſont les mêmes que celles du foyer.

Ces crenaux reçoivent l'air extérieur qu'on peut introduire dans le cendrier par huit petites portes dont la plus grande eſt oppoſée à la bouche du four, & portent dans tout le contour de la gallerie particuliérement, la chaleur qui eſt réunie dans les parties ſupérieures du four où le diametre ſe retreciſſit, & où huit crenelures obliques & ondées la partagent & la portent où beſoin eſt par le moyen de 8 ſoupiraux qui communiquent à l'air extérieur du haut du fourneau, leſquels on peut ouvrir ou fermer à volonté avec des bouchons de terre cuite de 5 pouces de diametre ; ces bouchons & les portes du cendrier ſont autant de regiſtres ſûrs pour diſpoſer du feu à ſon gré.

Il y a 32 ouvertures par leſquelles on peut fermer les conduits des crenaux & des ſoupiraux ; celles qui ſont vis-à-vis des iſſues de ces ſoupiraux, peuvent auſſi ſervir pour retirer les épreuves.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

De Londres.

On a contremandé de l'Amérique ſeptentrionale beaucoup de marchandiſes de papeterie. C'eſt ſans doute par la raiſon que l'on a établi une manufacture de papier à New-York, & une autre à Philadelphie. On aſſure même qu'elles ſeront bientôt en état de fournir à la conſommation des Colonies voiſines.

Cours du Change.

Amſt. à 2 uſ. 35, 2 ; — d°. à vue 34, 8 ; — Hamb. à 2 uſ. ½ 34, 8 ; — Paris à 1 jour de date, 31 ¾ ; — d°. à 2 uſ. 31 ½ ; — Bordeaux, 31 ½ ; — Cadix, 39 ¾ ; — Liſbonne, 66 ; — Livourne, 50, 5 8°. à ¼.

Bureau de Charente, Direction de la Rochelle.

Exportation.

Pendant le mois de Février 1766, il eſt ſorti & il a été acquité à ce Bureau les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour le Nord, 1124 bariques 21 veltes d'eau-de-vie, 6 bariques de vin de Cognac & 45 bariques, 9 veltes de vin de S^t. Jean-d'Angely ; — pour la Hollande, 461 bariques de vin de Cognac.

Importation.

Dans le même eſpace de temps il eſt entré venant du Nord 285 quintaux de fromage, 2684 planches de ſapin moyennes, & 2925 quintaux de fer en feuillard & en poids.

De Marseille, *le* 13 *Mars* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 3 au 10 Mars 1766, 45 bâtimens Franç. & 22 Étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Arles, à Cette, à Hieres, à Bormes, à S^t. Tropès, à Cannes, à Antibes, à Nice, à Marignan, à Gênes, à Cagliari, à Civita-Vecchia, à Naples, à Palerme, à Senari, à Valence, à Alicante, à Barcelonne, à Majorque, à Mahon, à Malthe, au Levant, à Conſtantinople, à Salonique, à Nantes, à Morlaix, au Cap.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps, 41 bâtimens Français & 21 Étrangers venant de Smyrne, de Damiette, du Golfe d'Athénes, de Tunis, d'Alger, de Sicile, de Palerme, de Naples, de Georgenti, de Livourne, de Trieſte, de Padoue, de Carthagene, de Barcelonne, de Palamos, de Corſe, de Genes, de Diano, de Port-Maurice, de Savone, de Nice, de Fréjus, de Toulon, de Narbonne, de Vintimille, de Monaco, d'Agde, de la Ciotat, de Cette & de Martigue.

De Nantes, *le* 15 *Mars* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 8 au 13 Mars 1766, le Navire Français le *Prince Sauvage*, Cap^e. *Maleſcot*, allant à la Martin. & à la Guadaloupe, & 14 Navires Etrangers, ſçavoir, *le Reintje & Bootje*; *le jeune Cornelis*; *les deux Freres*, *la Marie Antoine & l'Agneau doré*, allant à Bruges avec du vin & diverſes autres marchandiſes; *le jeune Abraham & l'Anna Helena*, allant à Hambourg avec du ſucre, du vin & d'autres marchandiſes; le *jeune Gerbrand*, *le Cheval marin*; *la Sara Helena & le Weemeldinge*, allant à Middelbourg avec du vin & autres marchandiſes; la *Jeune Anne*, allant à Zericzée, chargé de diverſes marchandiſes; le *Jamais Parfait*, allant à Roterdam, chargé de vin, de ſucre, *&c.* le *St. Chriſt* & la *Conception*, allant à Bilbao avec de la chandelle, des toiles, des étamines, du ſucre & des lamproies.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le Port de Quiberon 3 Navires venant des Colonies, ſçavoir, le *Maupeon*, *la Gentille & le St. Beneiſt.*

Il eſt outre cela entré dans le Port de Nantes, 8 Navires Français, ſçavoir la *Marguerite*, Capitaine *J. de la Cour*, venant de Corck avec du beurre, du bœuf, du ſuif & de la chandelle; *la Senſitive*, Capitaine *Jos le Cerf*, *la jeune Louiſe*, Capitaine *Jac. le Ray*; *la Bonfonne*, Capitaine *Joac. Calvé*; *la* S^te. *Françoiſe*, Capitaine *J. l'Aîné*; *la* S^te. *Barbe*, Capitaine *J. Gatineau*; *la* S^te. *Anne*, Capitaine *J. Cugneau* & *le* S^t. *Nom de Dieu*, Capitaine *Ch. Courſier*, venant de Bayonne avec des planches de pin, des reſines, du bray gras, des cordages & des jambons.

De Rouen, *le* 18 *Mars* 1766.

Exportation.

Il eſt ſorti du Port de Rouen pendant tout le mois de Février 1766, pour Lisbonne, 161000 liv. de bled; — pour Barcelonne 171000 liv. d°. — pour Alicante, 108000 liv. de farine & 51120 liv. d'orge; — pour S^t. Ander 110500 liv. de bled; — pour Marſeille, 193700 liv. d°. — pour Bayonne, 120000 liv. d°. — pour Bordeaux, 337600 liv. d°. & 315000 liv. de farine; — pour la Nouvelle-Orléans, 17000 liv. de farine; — pour S^t. Sebaſtien, 134000 liv. de bled; — pour le Havre, 193100 liv. d°. 371800 liv. de farine; — pour Honfleur, 34200 liv. de bled, 58000 liv. de farine.

Il eſt outre cela ſorti du même Port du 28 Janvier au 28 Février 1766, un Navire allant à la Nouvelle Orléans, 6 allant en Ruſſie, 2 allant à Amſterdam & à Roterdam, 6 allant en Angleterre, 1 allant à Cadix, 6 allant à Liſbonne, 3 allant à Bilbao, 3 allant à Dunkerque, 1 allant à Bayonne, 6 allant à Bordeaux chargés de différentes ſortes de marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré au Port de Rouen dans le même eſpace de temps un Navire venant de Stockholm, 3 d'Oſtende, 2 de Roterdam, 1 de Bilbao, 1 de Liſbonne, 1 de Bayonne, 1 de Bordeaux, 1 de Morlaix, 1 de Touques, 1 de S^t. Valery, 1 de Dunkerque, 5 de Dieppe, 1 de Fecamp, 5 de Harfleur & 16 du Havre, tous chargés de diverſes marchandiſes.

Notes & *obſervations ſur le Commerce de Longwy.*

Louis le Grand, après avoir fait bâtir cette Ville, accorda aux Habitans pluſieurs priviléges, franchiſes & exemptions par lettres patentes du mois de Décembre 1684. Elles ont été confirmées par Louis le Bien-aimé ſon auguſte ſucceſſeur, qui accorda de nouvelles lettres patentes au mois de Juin 1716.

C'eſt à la faveur de ces priviléges, franchiſes & exemptions que cette petite Ville ſe peupla & que le commerce économique s'y établit au préjudice de celui qui ſe faiſait auparavant dans les Villes frontieres d'Arlon & Virton, de la Province de Luxembourg.

Trois branches en ſont le principal objet; les vins & eaux-de-vie qu'on tire de la Lorraine, des trois évêchés & autres Provinces de France; les bleds & la mercerie.

La premiere branche qui fructifie le mieux s'y ſoutient avec tout le bon ordre poſſible, & produit un bénéfice honnête, vu qu'il n'y a aucune entrave qui puiſſe empecher ceux qui en font le commerce de l'augmenter journellement. Longwy fait un entrepot pour la Province de Luxembourg & le Pays de Liege.

La mercerie ſe fait en gros à Longwy, tant pour les Provinces de France que pour l'Étranger; elle y a même procuré, ſinon des fortunes brillantes, du moins une aiſance honnête à différens particuliers; cette partie du commerce s'y ſoutient encore un peu, mais bientôt elle diſparaitra ſi l'on ne remédie à un abus preſque général dans toutes les Villes du Royaume, & plus particuliérement dans les petites Villes; c'eſt ce concours prodigieux de Forains qui viennent tous les jours avec liberté vendre & débiter en gros & en détail des marchandiſes de ſuperfluités; ce qui fait un tort réel & conſidérable aux Habitans qui exercent ce commerce, puiſqu'ils privent ceux-ci de la vente de leurs marchandiſes, & que les autres ne contribuent en rien aux charges de la Ville ni de l'État, n'ayant d'autre domicile que les auberges. D'ailleurs, ils vendent ſans regle ni bonne foi, n'ayant pour la plupart aucune notion ſur le commerce, ils ſe contentent de faire de l'argent, ſoit à perte, ſoit à gain, ſuppoſant toujours qu'ils ſe défont de tout à prix comptant pour s'en retourner dans leurs pays, & en conſéquence font faire des affiches qu'ils portent de maiſon en maiſon. Cette conduite conſtante & habituelle, qui a lieu trop ſouvent, dégoute les Négocians domiciliés, & entrainera infailliblement la chute totale de ce commerce dans la Ville, par l'impoſſibilité où ſe trouveront ceux qui l'exercent, d'acquitter au jour nommé les traites qu'ils ont pu donner, par la non-vente de leur denrée.

Le Conſeil de Bruxelles, ſur les repréſentations des Commerçans des Provinces de Luxembourg & de la Flandres Autrichienne, a pourvu à cet abus en rendant une Ordonnance qui fait défenſe à tous Forains d'y paraitre pour y faire aucun commerce, à moins d'y former leurs établiſſemens, & à tous autres Commerçans d'aller vendre dans les Villes ou autres lieux dépendans deſdites Provinces où il y en aura d'établis, ſous peine de confiſcation de toutes leurs marchandiſes, à eux permis néanmoins de fréquenter les foires qui s'y trouvent érigées par lettres patentes. Cette ſage Ordonnance a fait un bien infini dans ces deux Provinces, elle y a fait renaitre le courage & l'amour du travail. On ne doute point que ſi pareille Ordondance était rendue en France, le commerce ne reprit vigueur, & ne fit un bien particulier à l'État par tous les établiſſemens nouveaux qui ſe formeraient, & parconſéq^t. donneraient de nouveaux contribuables aux charges.

Cours de langue Anglaise.

Le ſieur Berry, Anglais de Nation, Auteur de la Grammaire générale Anglaiſe, donne avis que pour la commodité des Négocians, Marchands & autres perſonnes qui ſont occupées dans le courant de la journée, il ouvrira un cours de langue Anglaiſe après la Quaſimodo (Lundi 7 Avril prochain) ce cours durera pendant ſix mois & tiendra quatre fois la ſemaine depuis ſix heures du matin juſqu'à huit.

Le ſieur Berry demeure dans la maiſon de M. Dufay & Compagnie, Négociant au Lion d'or, rue & place du Chevalier du Guet.

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au cours qu'il vient d'indiquer, ſont priées de ſe faire inſcrire chez lui avant la Quaſimodo.

On pourra s'abonner pour les ſix mois.

CHANGES.

M. 1766.	*Jeudi* 20.	*Ven.* 21.	*Sam.* 22.
Amſterdam.	55 ¾ . .	55 ¾ 5 8s.	55 ¾ 5 8s.
Londres. .	32 . . .	32 1 16d.	32 1 16d.
Hambourg.	174 ½ ¼	174 . . .	174 . .
Madrid. .	15 3 6. 4	15 3 6. .	15 3 6. .
Cadix. . .	15 2 . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, R. .	¼ ½ bén. .	¼	¼ . . . .

§. II.

Livre nouveau.

Hiſtoire du Commerce & de la Na-

vigation des Égyptiens ſous le regne des Ptolemées. Ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie royale des inſcriptions & belles lettres, par M. Ameilhon, Cenſeur royal & ſous-Bibliothécaire de la Ville. Paris, chez Saillant, rue S^t. Jean-de-Beauvais 1766, vol. in-12 de 332 pages. Nous donnerons l'extrait de cet ouvrage qui mérite d'être connu.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 15 *Mars* 1766.

Les Navires le *Quaker*, de 300 tonneaux, Capitaine *Viau*; le *Duc de Bourbon*, de 300 tonneaux, Capitaine *Baudry*; le *Thelemaque*, de 150 tonneaux, Capitaine *Buſſon*; & l'*Entrepriſe*, de 110 tonneaux, Capitaine *Charon*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour le Cap, le ſecond pour le Port-au-Prince, le troiſiéme pour la Guinée & le quatriéme pour les Cayes.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 19 Navires Étrangers, ſçavoir, les *Deux Sœurs*; *la Catherine Gerbrée*; *l'Union & le Jeune Jean*, pour Bruges; *la Catherine & Jeanne*, pour Altena; *la Dame Marie & le St. Paul*, pour Hambourg, *l'Etoile du matin*, *les trois Freres & la Poſte de la mer*, pour Roterdam; *les trois Fils*, *le Goilan de mer & le Lhippenhoven*, pour Middelbourg; *le St. François de Paule & le St. François Xavier*, pour S^t. Sebaſtien; *la Marie Loureta*, pour Bremen; *la jeune dame Catherine*, pour Lubeck; *la Johannes*, pour Amſterdam; & *le St. Antoine*, pour Saint Ander.

FINANCES.

§. I.

DE LONDRES, *le* 8 *Mars* 1766.

Actions ſur le Gouvernement & ſur les Compagnies.

ANn. réduites en 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$, 88 7 8^e. à $\frac{3}{4}$; — conſolidées par Georges II. & Georges III. d°. 88 5 8^e à $\frac{1}{2}$; — 1726, d°. — 1756, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ 92 $\frac{1}{8}$; — 1758, d°. — 1760, 4 p $\frac{0}{0}$, 103 à 102 7 8^e.; — 1763, 101 3 8^e. à $\frac{1}{2}$; — Marine 1763 d°. 101 $\frac{1}{4}$ à 3 8^e. — 1765, ann. à 3 p $\frac{0}{0}$; — d°. tontine; — d°. billets de loterie; — d°. *omnium*; — Billets de l'Echiquier à 3 p $\frac{0}{0}$, 2 ß d'*eſcompte*; — d°. nouveaux à 4 p $\frac{0}{0}$; — des vivres de la Marine, d°. — Longues Ann. non-rachetables ſur le pied de 4 p $\frac{0}{0}$, 27 $\frac{1}{8}$; — banque, 5 p $\frac{0}{0}$, 136 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$; — Comp. du Sud, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$; — anc. ann. de cette Com. 3 p $\frac{0}{0}$; — nouvelles d°. 87 $\frac{1}{2}$ à 3 8^e. — 1751 d°. 85 $\frac{3}{4}$; — Comp. des In. 6 p $\frac{0}{0}$ 164 $\frac{1}{4}$; — ſes ann. 3 p $\frac{0}{0}$; — billets de l'Inde 5 p $\frac{0}{0}$, 22 ß.

D'AMSTERDAM, *le* 11 *Mars* 1766.

Effets publics.

Act. de la Comp. Hol. des In. Or. 591 $\frac{1}{2}$; — d°. de la Comp. Hol. des In. Oc. 58; — d°. de la B. d'Ang. 136 $\frac{1}{4}$; — d°. de la Comp. Ang. des In. Or. 167 $\frac{3}{4}$; — d°. de la Comp. de la M. du Sud, 104 $\frac{1}{4}$; — ann. à 4 p $\frac{0}{0}$ 1760, 103 $\frac{1}{4}$; — conſolidées à 3 p $\frac{0}{0}$, 89 $\frac{3}{4}$.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

Sur l'affaire préſente des Colonies en Amérique.

Il y a certains points très-importans ſur la plupart deſquels les écrivains qui traitent des affaires préſentes de l'Amérique, ne montrent pas aſſez d'exactitude. Eſt-ce faute d'attention, eſt-ce à deſſein? C'eſt ce que je n'examinerai point ici.

Premiérement quand ils admettent l'oppoſition préſente des Américains, ſur le privilége dont jouit tout Anglais de ne pouvoir être taxé que de ſon propre conſentement donné par ſon Repréſentant, & qu'enſuite ils répondent qu'il y a un grand nombre d'Anglais qui ſont taxés ſans avoir jamais eu de Repréſentans, ils éludent la force de l'Argument des Américains qui s'appuient ſur ce privilége général des Anglais, qu'un Franc-tenancier ou un Bourgeois d'un Corps ou d'un Bourg, qui envoie conſtitutionnellement des Membres au Parlement, a un droit inaliénable de voter dans l'élection de ces Membres, & par conſéquent de donner un conſentement général à l'établiſſement des taxes qu'on juge à pro-

pos de lever. Cet argument des Américains réduit à ce point eſt ſans réponſe, & la conſéquence qui en eſt tirée, que les Repréſentans élus par les Franc-tenanciers & les Bourgeois de la Grande-Bretagne ſeulement, ne peuvent point avoir un droit conſtitutionnel de taxer les Américains, parait évidente & inconteſtable. Qu'il y ait dans la Grande-Bretagne beaucoup de *non-Electeurs* qui cependant ſont taxés par le Parlement, à la bonne heure, on ne nie point cela. Mais on trouve qu'il ſerait plus naturel de conclure que toute la Nation Anglaiſe pourrait être taxée ſans la participation de ſes Repréſentans, que de dire que les Franc-tenanciers & les Bourgeois Américains qui éliſent des Repréſentans doivent être taxés par ceux qu'ils n'ont point élus.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. II.

RÉCAPITULATION

Des différens effets repréſentés & numérotés avant & pendant le mois de Fév. 1766, *en exécution de l'Edit du mois de Decembre* 1764.

Nombre des effets repréſentés antérieurement au mois de Fév. 1766,	531198		
Nombre des effets repréſentés pendant ledit mois	65991		
	597188		
Montant des principaux des effets repréſentés antérieurement au mois de Février, . .	1,465,647,788 ℔	17 ß	4 d.
Montant des principaux de ceux repréſentés pendant led. mois	91,127,990	6	3
	1,556,775,779 ℔	3 ß	7 d.

CHARGES A VENDRE.

Charge de premier Huiſſier à la Monnoie de Nantes exempte de toute corvée. Il faut s'adreſſer à Nantes à madame V^e. Douault, Quai de Brancas, ou à M. Lancelot grande rue des Capucins.

Charge de Maître des eaux & forêts de Beaugé, & celle de Conſeiller à l'Élection d'Angers. Il faut s'adreſſer à M. Deville, Notaire, à Angers, ou à M^e. Coiſquaud, Procureur au Préſidial de Nantes, qui donnera de plus amples éclairciſſemens.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
Reynal,	10^e.	F.	29
Le Bas de Courmont,	18^e.	J.	27
Clouet,	19^e.	J.	29
Amyot,	23^e.	F.	29
De la Garde,	29^e.	J.	27
Drouet,	35^e.	F.	27
D'Eaubonne,	37^e.	J.	26
De S^te. Luce,	47^e.	J.	27
De la Rue fils,	50^e.	J.	29

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars. 1766.	*Jeudi* 20.	*Vendredi* 21.	*Samedi*
Ac. des Indes. .	1310	1307 ½ . . .	1305 . .
Emp. de la Com.	405	405	. . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	16	. . . . .	. . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	37	. . . . .	38 . .
Ac. des Fermes.	1000 97 ½ 1000	1000 . . .	997 ½ .
L. de la 3^e. L.	18	18	18 . .
	24	. . . . .	24 . .
	. . . . .	. . . . .	. . . .
Amortiſſement.	9	. . . . .	. . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	9 9 ¼ 3^m . .	. . . . .	9 . .
Annuités. . .	429	429	. . . .
Coup. d'an. .	83 ½	83 ½ . . .	83 ½ . .
Emp. de 50 mil.	13 ½ 4^m 14 .	13 ½ . . .	13 ½ . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	21	. . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Canada. . .	34 ½	35	35. 34 ½
Epoques. . .	10^e. 23 . . .	18	19. 10^e.
Réc. Nouette. .	28 ¼ 5^m 28 ¾	28 ¼ . . .	28 ¼ 3^m
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p ⅌ ſur les Cui.	. . . . .	49 ½ . . .	. . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſ...

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Mich...